



Y. SIERRO
Agence funéraire

CHARTRE ETHIQUE

L'entrepreneur et les collaborateurs de l'Agence funéraire Sierro Yvan s'engagent à respecter, par leur signature, cette charte éthique à caractère obligatoire :

L'Agence funéraire et ses collaborateurs sont soumis au devoir de discrétion et à la législation sur la protection des données.

Dans les contacts avec les familles en deuil, l'entreprise et ses collaborateurs font preuve des égards exigés par les circonstances et respectent leurs traditions culturelles et religieuses.

En toute circonstance, l'entreprise et ses collaborateurs observent une conduite conforme à la décence et au respect dus aux morts.

Le comportement de l'entrepreneur et de ses collaborateurs, leurs actes et prestations se doivent d'être exemplaires et de ne porter en aucun cas préjudice à la profession.

Les soins mortuaires doivent être accomplis dans le respect de la dignité du défunt et en adéquation avec ses traditions culturelles et religieuses.

Les tarifs de l'entreprise sont appliqués de façon transparente et détaillés. Chaque poste facturé doit correspondre à une prestation de qualité.

L'entreprise et ses collaborateurs appliquent les lois, règlements et coutumes régissant les inhumations, les crémations et les services funèbres.

Une violation de la présente charte éthique peut avoir pour conséquence la résiliation des rapports de travail entre l'Agence funéraire et le collaborateur.

Lu et approuvé le (lieu et date) :

Le collaborateur (nom, prénom et signature) :